



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
23 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 23 janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**22 présents-es :** M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, Mme Laetitia COUR, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, M. Guillaume HUBERT, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

**5 excusés-ées :**

M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAUN  
Mme Séverine BUFFERAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON  
Mme Katell SEVIN-RENAULT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE  
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS  
Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT

**Secrétaires de séance :** Mme Maëlle EVARD et M. Sylvain NEVEU

Date de convocation : le 17 janvier 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023\_01\_23\_01

Nomenclature : 4.4

**Accueil de deux services civiques**

**Rapporteur :** M. Vincent BONNISSEAU

Il est indiqué au conseil municipal que la loi du 10 mars 2010 relative au service civique a créé l'engagement de service civique destiné aux jeunes de 16 à 25 ans pour une durée de 6 à 12 mois. Ce service civique consiste à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnu prioritaire pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international, et action humanitaire, intervention d'urgence.

Cette mission donne lieu au versement d'une indemnité de 111,35 € mensuel (valeur en date de la délibération) par mois et par volontaire avec l'organisme d'accueil.

Le service civique est une étape de vie d'éducation citoyenne par l'action et se doit être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.

Le recours à un jeune en service civique peut s'opérer soit par l'obtention d'un agrément, soit par l'intermédiation.

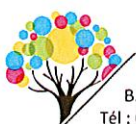
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :**

- acte l'appel à deux services civiques pour accompagner la commune
  - o dans la mise en place des animations liées aux 800 ans de la ville pour l'un
  - o dans la gestion des Soirées du Cormier pour l'autre
- précise que ce recrutement s'opèrera par l'intermédiaire de We Ker
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous document se référant à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : [mairie@ville-staubinducormier.fr](mailto:mairie@ville-staubinducormier.fr)

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)